



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Préfecture de la Haute-Vienne	
COURRIER	
11 JUIN 2019	
Pour attribution	Pour information

Dossier suivi par : Josiane Raymond

Téléphone : 04.71.63.85.42

Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 19 – DL/JR/NF – 186

Objet : Demande d'avis sur le projet de parc
éolien DES MONTS DE CHALUS-
Communes de SAINT-MATHIEU (87)

Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Haute Vienne
Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique
1 rue de la Préfecture - BP 87031
87031 LIMOGES Cedex 1

A l'attention de Mme Delphine PEDRETTI

Aurillac, le 6 juin 2019

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier de demande d'avis d'autorisation environnementale relatif au projet du parc éolien **DES MONTS DE CHALUS** sur la commune de **Saint-Mathieu (87)** présenté par la société **WJN FRANCE**.

La commune de **Saint-Mathieu (87)** est incluse dans l'aire géographique des AOP "Pomme du Limousin", "Beurre Charentes-Poitou", "Beurre des Charentes" et "Beurre des deux Sèvres".

Elle appartient également aux aires de production des IGP "Agneau du Limousin", "Agneau du Poitou Charentes", "Haute Vienne" (vin), "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin", "Poulet du Périgord", "Chapon du Périgord" et "Poularde du Périgord".

L'INAO n'a pas de remarque à formuler et émet un avis favorable à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,

Dominique LANAUD